

GRANDE MURAILLE VERTE

NOTE CONCEPTUELLE

SOMMAIRE

Abréviations et sigles	1
I. CONTEXTE	2
II. GRANDE MURAILLE VERTE (Great Green Wall).....	4
2.1- Approche et méthodologie.....	5
2.2- Objectifs de la GMV	5
2.2.1- Objectif global.....	5
2.2.2- Objectifs spécifiques.....	6
2.3. Effets et impacts attendus.....	6
2.4- Stratégies de réalisation de la GMV	7
2.3.1- Approche sous-régionale.....	7
2.3.2- Une phase préparatoire.....	7
2.5- Etapes du processus.....	8
2.6. Critères de choix du tracé indicatif et des espèces végétales de la GMV	9

Abréviations et sigles

AESS	Autorité des Etats Saharo- Sahéliens
ASDA	Axes Stratégiques de Développement Agricole
CDD	Comité Départemental de Développement
CEN-SAD	Communauté des Etats Sahélo-Sahariens
CILSS	Comité Inter-états de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CLC	Cellule locale de Coordination
CLD	Comité Local de Développement
CRD	Comité Régional de Développement
DPR	Document de Projet Régional
DPPR	Document Provisoire de Projet Régional
FEM	Fonds Mondial pour l'Environnement
GGW	Green Great Wall
GMV	Grande Muraille Verte
GPS	Global Positioning System
IGAD	InterGovernmental Authority For Development
OSS	Observatoire du Sahara et du Sahel
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRODOC	Projet de Document
PRONASEF	Projet National de Semences Forestières
S C	Schéma Conceptuel (document d'avant projet)
UCN	Unité de Coordination Nationale
UCSR	Unité de Coordination Sous Régionale
WWF	World Wild Fund

I- CONTEXTE

Depuis plusieurs décennies, les pays de la zone sahélo-saharienne sont confrontés à un déficit pluviométrique persistant qui, malgré l'occurrence de quelques années normales, traduit globalement une migration des isohyètes vers le Sud.

Le phénomène de la sécheresse, combiné à des facteurs anthropiques (monoculture agricole, feux de brousse, défaut ou déficit de fumure, surpâturage etc.) a sérieusement affecté les grands équilibres écologiques, entraînant une dégradation des ressources naturelles, des sols et une baisse des productions agricoles, autant d'indicateurs d'un processus quasi inexorable de désertification.

Devant la chute de la production agricole, due essentiellement à la baisse de la productivité des sols, les populations ont souvent répondu par des flux migratoires et de nouveaux défrichements des forêts. Les forêts des zones sahéliennes disparaissent à un rythme inquiétant comme l'indique le tableau ci-après..

Pays concernés par la GMV	Taux de régression des forêts
1. Burkina Faso	- 15 000 ha/an
2. Mali	- 99 000 ha/an
3. Mauritanie	- 10 000 ha/an
4. Niger	- 62 000 ha/an
5. Nigeria	- 398 000 ha/an
6. Sénégal	- 45 000 ha/an
7. Tchad	- 82 000 ha/an
8. Soudan	- 956 000 ha/an
9. Ethiopie	- 40 000 ha/an
10. Erythrée	- 5 000 ha/an
11. Djibouti	--
Total	-1 712 000 ha/an

Tableau n°1 : Taux annuel de régression du couvert forestier

Source: Situation des forêts du monde (FAO, 2005)

Sur le plan socio-économique, la chute des productions agricoles a réduit de façon drastique les revenus des populations, ce qui, conjugué au manque de sources alternatives durables de revenus, d'infrastructures de base, économiques et sociales, explique la persistance de la pauvreté en milieu rural.

Ainsi, la problématique du développement dans les pays du Sahel, et en particulier ceux dépourvus de ressources pétrolières est complexe et leur solution requiert des actions coordonnées aux plans écologique, économique et infrastructurel. Le véritable défi consiste à

créer les conditions d'un rétablissement des bases d'une sécurité alimentaire et énergétique et du maintien de la diversité biologique avec la participation active de tous les acteurs

Malheureusement, face à l'acuité de la pauvreté dans certains milieux, les projets ou/et programmes dits de développement local ont plutôt favorisé des solutions comme les infrastructures (PNIR, AFDS au cas du Sénégal) ou d'autres à caractère économique (actions génératrices de revenus), sans prendre en compte les aspects écologiques dont dépend la conservation durable des ressources naturelles.

Or, pour les pays du Sahel, dont la population est rurale à plus de 60%, le développement durable signifie d'abord « **conservation des ressources naturelles renouvelables et des écosystèmes** » et « **consolidation des systèmes de production** ». C'est à partir de cette vision qu'il sera possible de satisfaire la forte demande alimentaire en constante progression.

La conservation des ressources naturelles et des écosystèmes, en dépit des multiples programmes initiés depuis le début des années 1980, constitue encore un défi majeur dans les pays du Sahel. En effet, aux conséquences négatives des techniques culturales et à la surexploitation des peuplements forestiers, se sont ajoutés d'autres facteurs plus dégradants que sont la salinisation et l'acidification des terres. Ainsi, avec l'extension des zones arides et semi-arides vers le Sud et l'émergence de foyers salinisés et/ou acidifiés, on assiste à une concentration des populations dans des espaces réduits, vivant sur des ressources naturelles limitées, difficiles à aménager à cause de la forte pression d'exploitation.

C'est dans ce contexte, marqué par le confinement des populations dans des villes situées le long des cours d'eau et des côtes, que son Excellence **Olusegun OBASANJO**, Président de la République Fédérale de Nigeria, a proposé la mise en place d'une barrière verte, de protection contre l'avancée du Sahara, dénommée **Grande Muraille Verte ou Great Green Wall**.

II- LA GRANDE MURAILLE VERTE (Great Green Wall)

La nouvelle vision de mise en valeur du Sahara repose sur les domaines des mines et de l'énergie, de l'agriculture, de l'eau, des infrastructures, de l'Environnement et de la gestion de la biodiversité, sans oublier les aspects socio-culturels.

Sur le plan agricole, cette nouvelle approche est bâtie sur 5 axes stratégiques parmi lesquels l'édification de la Grande muraille verte.

2.1- Approche et méthodologie

La Grande Muraille Verte sera une ceinture de végétation multi -espèces, large de 15 km reliant Dakar à Djibouti sur une longueur d'environ 7000 km. Au plan opérationnel, chaque pays concerné par la muraille devra délimiter une bande forestière large de 15 km, conformément au schéma conceptuel du tracé de la GMV. Cette bande devra se situer nécessairement dans la zone sahélienne à l'isohyète supérieure de 200mm

La grande muraille sera, autant que possible, une bande continue mais pouvant prendre certains contours pour éviter des obstacles (cours d'eau, sols rocailloux, montagne et collines de roche) ou rejoindre des zones habitées. Elle intégrera plusieurs systèmes d'utilisation des terres comme :

- **des formations végétales naturelles** : forêts classées, forêts communautaires, forêts privées ;
- **des plantations artificielles** anciennes (résultats des projets) ou nouvelles ;
- **des unités agro-sylvicoles** : cultures annuelles sous verger, périmètres hydro-agricoles arborés, parcs de terroirs ;
- **des unités pastorales**: villageoises ou intercommunautaires ;
- **des parcs animaliers** : à l'image de celui de Bandia au Sénégal ;
- **des réserves communautaires de faune** ;
- **des parcs nationaux** : entièrement ou en partie ;
- **des réserves botaniques** : pour la conservation de la biodiversité végétale ;
- **des mises en défens** : au niveau d'aires forestières plus ou moins dégradées pour restaurer les sols ;
- **des vergers et unités de maraîchage** : plantations fruitières ;

Ces unités vertes seront gérées par des villageois, individuellement ou en groupes, des producteurs privés, des structures de recherche/formation, des collectivités locales ou par le service forestier.

La mise en place de la Grande Muraille Verte (GMV) se fera sur en plusieurs phases selon une approche participative associant les populations à la conception, à la mise en œuvre, à l'évaluation et à la conservation des réalisations du projet.

2.2- Objectifs de la GMV

2.2.1- Objectif global

La contribution à la lutte contre l'avancée du désert et à la mise en valeur des zones saharo-sahéliennes pour une gestion durable des ressources naturelles et la lutte contre la pauvreté.

2.2.2- Objectifs spécifiques

- 1- la conservation/valorisation de la biodiversité ;
- 2- la restauration/conservation des sols ;
- 3- la diversification des systèmes d'exploitation ;
- 4- la satisfaction des besoins domestiques (en produits ligneux et/ou non ligneux) et la promotion d'activités génératrices de revenus ;
- 5- l'amélioration de la séquestration du carbone dans les couvertures végétale et les sols.

2.3.- Effets et impacts attendus

L'édification de la Muraille Verte dans ces zones arides et désertifiées aura des effets et impacts très positifs sur les populations et leur cadre de vie. En particulier, la GMV assurera un développement intégré et aura divers effets et impacts dans sa zone d'emprise.

La communauté internationale en tire également un bénéfice certain. En effet la Grande Muraille Verte s'inscrit parfaitement dans les préoccupations internationales de Mécanisme de Développement Propre (réduction des gaz à effet de serre et séquestration du Carbone), la réduction des migrations écologiques et économiques et le développement durable. Les Etats et les collectivités locales trouvent également là une opportunité de relancer leurs programmes de conservation et de restauration des écosystèmes et en particulier les terres et les forêts, mais également ceux de lutte contre la pauvreté et de sécurité alimentaire,

Les effets et impacts attendus sont notamment:

1. **la réduction de l'érosion des sols** : la présence de la couverture végétale amoindrit la vitesse des vents et favorise l'infiltration des eaux de pluies ;
2. **la restructuration des sols dégradés** : l'accroissement de la matière organique, d'origine végétale et animale, entraîne une restructuration des sols;
3. **l'accroissement du taux de reforestation des pays traversés par la GMV** : pour, entre autres, restaurer les équilibres éco-climatiques et restaurer la biodiversité ;
4. **la relance, le développement et la diversification de l'agriculture et de l'élevage**, tant par le volume des productions végétale et animale que par l'importance de la population active occupée par ces sous-secteurs ;
5. **la restauration, la conservation et la valorisation de la biodiversité** végétale et animale, les mises en défens et autres boisées privées contribuent à la régénération de la végétation naturelle et au retour de la faune sauvage : oiseaux, petit gibier, serpents, etc.

6. **l'accroissement de la couverture des besoins locaux** en produits forestiers, notamment en bois de feu et de service, mais aussi en produits non ligneux : gommes, résines, racines, feuilles, écorces, fruits, pharmacopée etc.

7. **l'amélioration du niveau de vie et de la santé** du fait d'une amélioration notable de l'alimentation améliorée, du cadre de vie et d'une plus grande disponibilité des besoins domestiques (eau, énergie, infrastructures sociales etc);

8. **l'inversion du phénomène de l'exode rural**, progressivement, les « émigrés écologiques » et les forces vives à la recherche de travail vont repeupler ces zones réhabilitées par la proximité de la GMV.

9. **la maîtrise des ressources en eau**, à travers la mise en place de bassins de rétention, de lacs artificiels et d'ouvrages hydrauliques qui contribuera à l'amélioration des systèmes de production

2.4- Stratégies de réalisation de la GMV

2.4.1- Approche sous-régionale

La GMV est conçue pour aller de Dakar à Djibouti sur environ 7000 km couvrant 11 pays. Sans remettre en cause l'unicité du projet, exécuté sous l'égide de l'Union Africaine, mais tenant compte des difficultés à coordonner toutes les activités, l'option proposée est de réaliser la gestion de la GMV à travers deux unités sous-régionales, l'une couvrant la zone ouest, du Sénégal au Nigeria et l'autre la zone Est du Tchad à Djibouti.

2.4.2- Une phase préparatoire

Étant donné l'importance et l'envergure du projet de la GMV, il est indispensable d'envisager des études préalables sur le tracé indicatif de la Grande Muraille Verte, la situation écologique, socio-économique et infrastructurelle de référence dans les zones traversées ,ainsi que la coordination et les besoins. Les informations et données qui seront recueillies permettront de formuler un document de projet DP/GMV sur la base des objectifs indiqués plus haut.

Durant cette phase, les activités à mener porteront essentiellement sur la collecte d'informations de bases par rapport:

- au tracé du mur avec une identification du meilleur tracé possible par rapport aux objectifs du projet;
- à la réalisation de la situation de référence dans la bande de la muraille pour :
 - la forêt et la végétation,
 - l'agriculture,

- les ressources en eau,
 - l'élevage,
 - la faune sauvage,
 - les sols, l'occupation des sols et le foncier,
 - le contexte culturel et socio-économique,
- aux opportunités et contraintes pour la mise en place et la gestion durable du mur, en particulier, à travers des actions pilotes au niveau national;
 - au contexte administratif et institutionnel dans les pays traversés par le mur ;
 - à la formulation d'un cadre institutionnel de coopération,
 - à l'analyse, au traitement et la mise en forme des données collectées,
 - à la rédaction d'un document provisoire du projet de la GMV,
 - aux démarches pour la validation et l'adoption du document du projet GMV.

Durant toutes ces actions, l'approche sera assise sur une gestion participative impliquant les acteurs et les bénéficiaires et en particulier les populations et leurs collectivités. Des stratégies de communication et de diffusions de l'information seront développées pour une bonne appropriation du projet par les populations des pays traversés mécanismes

2.5- Les étapes du processus

La réalisation du projet repose sur un large consensus entre les pays concernés sur le schéma conceptuel (**partie 2**) ou document d'avant projet GMV. A cet effet, il faut distinguer trois étapes dans la mise en œuvre du projet, (Tabl. 2 :

Etape	Objectifs	Activités	Opérateurs	Echéances
1	Validation d'un Schéma conceptuel (document de l'avant projet régional)	Identifier le plan et la structuration du projet	Comité scientifique (Sénégal)	Nov. 2005
		Valider le plan, l'approche et la méthodologie et la structuration du projet	Réunion des Experts des pays et des partenaires	Mars 2006
		définir le tracé indicatif, et la liste indicative d'espèces végétales	Conférence ministérielle	Mars 2006
2	Modalités opérationnelles de mise en œuvre du projet Grande Muraille	Identifier le tracé et déterminer les modalités d'exécution et de coordination du projet GMV	Réunion des Experts Conférence des ministres de l'Environnement	Février 2008
		Elaborer et valider les TDR de la réalisation du document projet GMV		
		Acquérir les données de base, Elaborer le document projet GMV	Consultants et Experts nationaux	Décembre 2008
		valider le Document Projet GMV,	Conférence ministérielle,	1 ^{er} trimestre de 2009
		Mobiliser le financement pour la réalisation de la GMV	Table ronde de bailleurs	
3	Réalisation de la Grande Muraille	Réalisation des composantes nationales, Assurer la coordination et le suivi	Pays traversés de Unités de coordination	2 ^{ème} trimestre 2009

Tableau 2: Etapes de l'élaboration du document de projet GMV

2.6. Critères de choix du tracé indicatif et des espèces végétales de la GMV

Le tracé a été élaboré en utilisant une base de données contenant les limites phytogéographiques du WWF, permettant de bien localiser le zonage climatique, et une carte de l'occupation du sol permettant d'identifier les limites des grandes formations végétales et les limites des pays dans la sous région. La principale entrée pour proposer le tracé est la carte d'occupation du sol.

Le tracé de la Grande Muraille Verte (GMV) ne touche pas le Sahara. Il se situe dans le Sahel entre les isohyètes 400 et 100mm. Il est large environ de 15km, linéaire et continu autant que possible. Toutefois, face à certains facteurs, le tracé peut s'interrompre, monter au Nord ou descendre plus au Sud. Ces facteurs sont notamment :

- cours d'eau : fleuve, lacs,
- montagne ou colline rocailleuse,

- terrain plat mais rocailleux impossible à revitaliser,
- zone de marécages,
- agglomération urbaine,
- zone supposée sacrée ou hantée par les populations locales,

L'un des facteurs écologiques déterminants est le niveau de la pluviométrie. En effet, si une bonne partie de la GMV sera située dans des zones d'habitation, une autre non moins importante sera située dans des zones non habitées et ne dépendront plus pour leur maintien que des pluies. C'est pourquoi, la GMV doit être toujours localisée à des latitudes où les moyennes pluviométriques sont comprises entre 400 et 100 mm.

Les formations végétales de la GMV sont dominées par les espèces qui présentent tous des mécanismes d'adaptation à la sécheresse. La GMV devrait donc traverser aussi bien des zones habitées (zones de terroirs villageois), où elle pourrait être entretenue par les populations rurales, que des zones non habitées (forêts classées, parcs nationaux, parcs animaliers, réserves botaniques, réserves communautaires), où elle pourrait être « gérée » par les services publics, les collectivités locales ou des privés.